

Notre référence / objet : **Communication aux récipiendaires principaux relative à la diligence attendue des auditeurs externes de la subvention en ce qui concerne la révision du cadre de contrôle interne.**

Le 29 mars 2021

Mesdames et messieurs les récipiendaires principaux,

L'audit des subventions reste l'un des principaux moyens du Fonds mondial pour préserver nos investissements dans les pays que nous soutenons.

En prévision des audits de 2020, nous vous saurions gré de communiquer la lettre jointe à vos auditeurs externes.

Les auditeurs sont invités non seulement à continuer à suivre les [Directives en matière d'audits annuels des subventions du Fonds mondial](#), publiées en novembre 2019, mais également à considérer d'autres éléments compte tenu de la pandémie de COVID-19, puisque les mécanismes de contrôle financier ont pu être perturbés. De plus, les menaces de cybersécurité ont augmenté en 2020, ce qui a eu une incidence sur les activités de certains maîtres d'œuvre de la subvention.

Il est demandé aux auditeurs externes de tenir compte de ces événements en tant que questions clés de l'audit. Ils sont en outre priés de faire preuve de la diligence requise lors de l'audit des contrôles internes du récipiendaire principal et des principaux sous-réceptiendaires¹, et de consigner les déclarations pertinentes dans la lettre de recommandation jointe au rapport d'audit.

Les récipiendaires principaux doivent s'assurer que les plans d'audit que les auditeurs transmettront aux récipiendaires principaux et aux équipes de pays du Fonds mondial tiennent bien compte de ces risques.

N'hésitez pas à consulter votre équipe de pays pour toutes informations supplémentaires.

¹ Comme précisé dans le mandat d'audit, il s'agit des sous-réceptiendaires que l'équipe de pays du Fonds mondial a identifiés en consultation avec le récipiendaire principal.